



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308 RELATIF AU ZONAGE

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 12 décembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le second projet de règlement suivant :

Nature et effets :

Règlement numéro 308-8 modifiant le règlement de zonage numéro 308, ayant pour objet de clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, modifier la classification des usages, modifier les grilles de spécifications, modifier les normes d'implantation et types des bâtiments accessoires, modifier certaines dispositions des aménagements extérieurs, stationnement, piscine, ainsi qu'aux établissements d'élevage, toilettage et gardiennage d'animaux domestiques, d'ajouter une section sur les projets intégrés résidentiels.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 23^e jour du mois de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 23^e jour du mois de novembre 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier